

---

## Pologne : élection présidentielle par temps de Covid-19

### Description

La Pologne comptait, début mai, plus de 13 000 cas de Covid-19 et plus de 600 décès liés à la pandémie, mais les autorités polonaises n'abandonnent pas l'idée de maintenir l'élection présidentielle dont le premier tour est prévu le 10 mai. Toutefois, en raison de la situation sanitaire, un terme a été mis à la campagne des candidats.

Les autorités avaient initialement proposé un report de deux ans, allongeant ainsi le mandat du président Andrzej Duda, avant de déposer un projet de loi introduisant le vote par correspondance. Début avril, la Chambre basse du Parlement a adopté ce projet, désormais en cours d'examen par la Chambre haute. Si le scrutin a lieu par courrier, les services postaux polonais (*Poczta Polska*) seront chargés de faire parvenir aux 30 millions d'électeurs du pays le matériel nécessaire pour voter. Le jour du scrutin, les votants devront poster leur bulletin dans des boîtes postales spéciales.

Néanmoins, ce projet est vivement critiqué. Pour l'opposition, alors que la campagne électorale a pris fin en mars, A. Duda, candidat du parti ultraconservateur Droit et justice (PiS, *Prawo i Sprawiedliwość*), bénéficie d'une importante visibilité accordée par des médias proches du pouvoir. L'opposition maintient également qu'un vote par voie postale favoriserait la réélection du Président sortant. C'est ce que confirment des sondages qui le placent en tête. Des voix s'élèvent, affirmant qu'une élection dans de telles conditions pose des problèmes de démocratie et de transparence.

Pour Piotr Buras, du think tank European Council on Foreign Relations, ce projet de loi est contraire à la loi : aucune modification ne peut être apportée à la loi électorale dans les six mois qui précèdent le scrutin. Par ailleurs, la Constitution prévoit les modalités d'un report en cas de crise sanitaire, si l'état d'urgence est déclaré. En l'occurrence, si un confinement a été imposé, les autorités polonaises se sont refusées à déclarer l'état d'urgence.

De plus, les rôles de la Commission électorale nationale et de la *Poczta Polska* dans un scrutin par correspondance sont peu clairs. Pour cette raison, la figure de proue de l'opposition, Małgorzata Kidawa-Błońska, candidate de la Plateforme civique PO (*Platforma Obywatelska*), a laissé entendre qu'elle ne voterait pas à une élection par correspondance. Les services postaux sont d'ailleurs dirigés, depuis le 12 avril, par Tomasz Zdzikot, ancien vice-ministre de la Défense. D'autres postes auraient également été attribués à d'anciens employés du ministère de la Défense.

Quelles que soient les modalités retenues, si l'élection a lieu le 10 mai, la participation des Polonais de l'étranger est compromise en raison des confinements déclarés à travers le monde.

**Sources** : *Gazeta Wyborcza*, *BBC*, *Euronews*, *Notes from Poland*, *Emerging Europe*.

**date créée**

04/05/2020

**Champs de Méta**

**Auteur-article** : Juliana Barazer